Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 073-217302728-20260911-2026_044-DE

Délibération n° 2026-044

MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, vendredi onze septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 07/09/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes ALLIOD Sophie – LAINEZ Éliane – RAMIS Estelle – LAINEZ Mireille – VEKEMAN Ophélie – Mrs VILLARD Michel – BOURDIN Jean Pierre – SCHLICK Arnaud – BERARD Olivier

Absents : KEMPLAIRE Matthieu donne pouvoir à Sophie ALLIOD

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL CONCENTRE (RPIC) EPIERRE/SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Saint Pierre de Belleville fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) avec la commune d'Epierre pour que les enfants de Saint Pierre de Belleville puissent être accueillis dans les locaux de l'école d'Epierre.

Il convient de mettre à jour la convention de gestion du RPIC Epierre/Saint Pierre de Belleville du fait du changement des conseils municipaux.
A partir de l'année scolaire 2026 -2027, le règlement de la prise en charge des élèves, ainsi que la différence des charges de la cantines dû à la mise en place du quotient familiale seront désormais facturés selon les périodes suivantes :

- Du 01 septembre au 31 décembre de l'année scolaire en cours,
- Du 01 janvier à la fin de l'année scolaire en cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE ladite convention,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/~~la~~ secrétaire de séance :

Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER BEAUCHET

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE * SAVOIE *